

Nantes, le 01 septembre 2020

Le secrétaire général de l'Académie,

à

Mesdames et Messieurs les élues et élus CGT-
Educ'Action au CTSA

Maison des syndicats
Place de la gare de l'Etat
44276 NANTES

Par courrier en date du 23 août 2020 vous m'avez interrogé sur les conditions de reprise de l'activité au retour des congés d'été.

Compte-tenu de la situation sanitaire actuelle et à ce stade de l'évolution des protocoles sanitaires, la règle désormais établie pose le principe d'un retour sur site de l'ensemble des personnels.

Pour cela les mesures suivantes sont mises en œuvres dans les services académiques concernant le port du masque dans tous les locaux :

- Au sein des locaux du rectorat, le port du masque est obligatoire dans les couloirs, espaces de circulations et locaux partagés (sanitaires, cafétérias dans tous les déplacements,...) ;
- Dans les salles de réunions, le port du masque est recommandé dès lors qu'une distanciation physique d'au moins 1 mètre entre chaque personne n'est pas possible ;
- Dans l'attente des orientations du ministre de la transformation et de la fonction publique le port du masque est fortement recommandé dans les bureaux partagés (à partir de 2 personnes), sauf lorsque la disposition et la taille du bureau offrent une possibilité de distanciation physique importante.

Par ailleurs les mesures barrières en complément du port du masque sont toujours en vigueur et feront l'objet de rappels réguliers (distanciation physique, lavage des mains, nettoyage des surfaces de travail et aération des locaux).

Les personnels ont été équipés en masques textiles grand public lavables et réutilisables, à raison de 4 masques par agent. Cette dotation correspond aux besoins et préconisations concernant l'utilisation de ces masques jusqu'aux vacances de la Toussaint. A l'issue un réassort est prévu, en fonction des consignes sanitaires qui seront en vigueur.

Dans la perspective du retour sur site des personnels vulnérables (les personnels qui présentent un risque de développer une forme grave d'infection telle que figurant sur la liste définie par le décret n° 2020-521 du 5 mai 2020) une dotation en masques spécifiques est prévue. Il s'agit de masques chirurgicaux de type II (cf. Fiche technique ci-jointe) à raison de 50 masques par agent, destinés à couvrir les besoins jusqu'aux vacances de la Toussaint. Un réassort sera également organisé, en fonction des consignes sanitaires qui seront en vigueur.

Le principe est donc celui de l'exercice des missions en présentiel. Si l'état de santé d'une personne vulnérable ne le permet pas, le régime qui s'applique est désormais celui du droit commun (arrêt de travail).

Les dotations en masques textiles pour les personnels (à l'exclusion des personnels vulnérables qui sont équipés de masques jetables de type II) ainsi que les consignes concernant le port du masque dans tous les locaux y compris les bureaux de plus d'une personne ne nécessitent pas d'équiper l'ensemble des locaux de parois en plexiglas.



2/4

Concernant la planification de la restauration et de l'accès aux cafeterias ou l'aménagement des horaires de travail et temps de pause, aucun dispositif dérogatoire n'est préconisé pour le moment hormis le respect de mesures mentionnées ci-dessus. Cela n'empêchera pas la régulation de situations au cas par cas.

Quant aux capacités des lieux de stationnements des deux roues – motorisés ou non -, il n'apparaît pas à ce stade de surcharge majeure, sachant qu'aucune règle n'impose la mise à disposition de garages. Des mesures seront prises si les capacités actuelles de stationnements sur les sites devaient être insuffisantes eu égard à une fréquentation en hausse. Le stationnement des deux roues fait par ailleurs partie d'un plan d'action global d'actions en faveur des transitions et du développement durable sur lequel les personnels seront prochainement consultés.

Le secrétaire général de l'Académie

Pierre JAUNIN

Copie à :

- Monsieur le secrétaire du CHSCTA

RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE NANTES
4, rue de la Houssinière – BP 72616 – 44326 NANTES cedex 3
Tél. 02 40 37 37 04 – FAX. 02 40 37 33 90 – Mail : ce.recteur@ac-nantes.fr

Annexe : Fiche Technique des masques textiles de type II

Medline International France SAS
Le Val Saint Quentin
2 rue René Caudron
78960 Voisins le Bretonneux

Tel: 01 30 05 34 34
Fax: 01 30 05 34 43
www.medline.eu/fr/



Fiche technique

Masque de soins

Référence(s)

NON27373

Description

Masque de soins à élastiques auriculaires, bleu

Matière(s)

Couche externe: Spunbond (polypropylène)
Filtre: Meltblown (polypropylène)
Couche interne: Spunbond (polypropylène)
Élastiques auriculaires : Élastiques sans latex

Conditionnement

300 unités par carton

Emballage

6 boîtes distributrices automatiques contiennent l'ensemble des unités dans un carton

Distributeur

Medline International France SAS
EN ISO 13485

Performance

Caractéristiques physiques	Exigences EN14683 type de masque II	EN14683 résultats Medline
Efficacité de filtration bactérienne (EFB%) à 3 microns	≥ 98	99,9
Pression différentielle (Pa/cm ²)	< 40	55,72



Sans latex



© 2020 Medline Industries Inc. ou uma das suas filiais.
Todos os direitos reservados.

TDS_FaceMask_NON27373_FR04 01.INT.03.30